

CONSEIL MUNICIPAL : SEANCE DU 16 DECEMBRE 2014

Convocation du 08 décembre 2014

L'an deux mille quatorze le seize du mois de décembre à dix-huit heures trente le Conseil Municipal de la Commune de Saint Clément dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Sylvain RENNÉ, Maire.

Présents : MM RENNÉ Sylvain, TERME Grégory, BONNET Natacha, BETIS Yoan, DIDION Bernard, LALIGANT Sylvain, JAUZE Corinne, PERSE Coralie, WIPF Jean-Marie, SAINTE CROIX Francis.

Absents : /

Absent ayant donné procuration : /

Monsieur Sylvain RENNÉ, Maire, ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

M. WIPF Jean-Marie, Conseiller Municipal est désigné pour remplir cette fonction.

Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée du compte rendu de la séance du 7 novembre 2014. Ce dernier est adopté à l'unanimité et sans observations.

034-2014/Constitution d'un groupement de commandes pour l'élaboration d'un diagnostic d'accessibilité

* L'ordonnance présentée le 25 septembre 2014 a modifié les dispositions législatives de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

* À compter de cette date, et avant le 27 septembre 2015, les Établissements Recevant du Public (ERP) ou les Installations Ouvertes au Public (IOP) ont désormais la possibilité, pour mettre leur établissements en conformité avec les obligations d'accessibilité, de s'engager par la signature d'un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP).

* Vu la délibération du Conseil Communautaire, en date du 4 décembre 2014, portant engagement de la Communauté de Communes du Pays de Sommières de réaliser son agenda d'accessibilité programmée,

* La Communauté de Communes du Pays de Sommières, dans le cadre de son futur schéma de mutualisation, organise un groupement de commandes relatif aux missions :

- * d'élaboration de diagnostics d'accessibilité,
- * de réalisation d'agendas d'accessibilité,
- * de délivrance d'attestations d'accessibilité,

pour répondre aux obligations de mise en conformité de l'ensemble des locaux et espaces concernés.

* Afin de rechercher une réduction des coûts par la mutualisation des besoins, il apparaît qu'un groupement de commandes serait intéressant.

* La constitution du groupement de commandes et de son fonctionnement devra être formalisé par une convention qui sera proposée aux communes, pour fixer les modalités de gestion liées à la signature du marché avec le prestataire retenu et au paiement des missions.

* La Communauté de Communes du Pays de Sommières assurera les fonctions de coordonnateur du marché. Elle procédera à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un cocontractant.

* Conformément au 2^{ème} alinéa de l'article 8-VII du Code des Marchés Publics, elle sera chargée de signer le marché, de le notifier et de l'exécuter au nom de l'ensemble des membres du groupement.

CONSEIL MUNICIPAL : SEANCE DU 16 DECEMBRE 2014

Convocation du 08 décembre 2014

- * La commission d'attribution sera celle de la Communauté de Communes du Pays de Sommières.
 - * Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité décide :
 - D'autoriser la constitution d'un groupement de commandes auquel participeront la Communauté de Communes du Pays de Sommières et les communes qui le souhaitent ;
 - D'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'objet du marché décrit ci-dessus ;
 - D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention, ainsi que tous les documents afférents ;
 - D'accepter que la Communauté de Communes du Pays de Sommières soit désignée comme coordonnateur du groupement ainsi formé et soit chargée de faire le choix du prestataire pour les membres du groupement.
-

35-2014/Elaboration de l'Agenda d'Accessibilité Programmée

■ ...- Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP).

* L'ordonnance présentée le 25 septembre 2014 a modifié les dispositions législatives de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

* À compter de cette date, et avant le 27 septembre 2015, les gestionnaires des Établissements Recevant du Public (ERP) et les Installations Ouvertes au Public (IOP) ont désormais la possibilité, pour mettre leur établissements en conformité avec les obligations d'accessibilité, de s'engager par la signature d'un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP).

* L'Agenda d'Accessibilité Programmée permet à tout gestionnaire/propriétaire d'établissement recevant du public de poursuivre ou de réaliser l'accessibilité de son établissement après le 1^{er} janvier 2015.

* L'Agenda d'Accessibilité Programmée correspond à un engagement de réaliser des travaux dans un délai déterminé (jusqu'à 3 ans), de les financer et de respecter les règles d'accessibilité.

Il doit être déposé avant le 27 septembre 2015 à la Préfecture.

* La Commune de Saint Clément s'est engagée à rendre accessible l'ensemble des bâtiments et I.O.P. communaux.

* Cette opération importante ne sera pas terminée pour le 31 Décembre 2014 comme le prévoit la loi du 11 février 2005.

* La Commune de Saint Clément va élaborer un ou plusieurs Agendas d'Accessibilité pour finir de se mettre en conformité et d'ouvrir l'ensemble des locaux à tous.

* Ces agendas vont comporter un descriptif du bâtiment, les autorisations de travaux, les éventuelles demandes de dérogation, la phasage annuel des travaux et leurs financements.

* Ils vont permettre d'échelonner les travaux sur 3 ou 6 ans selon les cas.

* Ces agendas seront déposés en Préfecture avant le 27 Septembre 2015.

* Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, décide l'élaboration d'un ou plusieurs Agendas d'Accessibilité pour finir de mettre en conformité ses locaux et autorise Monsieur le Maire à prendre toute décision, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

CONSEIL MUNICIPAL : SEANCE DU 16 DECEMBRE 2014

Convocation du 08 décembre 2014

36-2014/Travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable suite au schéma directeur

Le Maire rappelle le projet de travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable suite au schéma directeur et présente le dossier d'avant-projet élaboré par le bureau d'étude INFRAMED, Ingénieur Conseil.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- D'approuver le projet tel que présenté
- De solliciter des demandes de subvention auprès :
 - Du Conseil Général
 - De l'agence de l'eau
 - De l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)
- D'autoriser le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à cette affaire

37-2014/Instauration Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau à compter du 01 janvier 2015

Vu l'arrêté du 10 juillet 1996 relatif aux factures de distribution de l'eau et de collecte et de traitement des eaux usées,

Sachant que le calcul définissant le montant de la redevance est le suivant :

- Montant de la redevance divisé par le volume d'eau facturé

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide d'instaurer la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau à compter du 01 janvier 2015.

38-2014/Désignation des délégués auprès des commissions thématiques de la Communauté de Commune du Pays de Sommières suite à la démission de Mme MAILLARD Virginie, Conseillère Municipale

Il est procédé à l'élection des délégués :

Culture et patrimoine	JAUZE Corinne	BETIS Yoan
Forêt et développement durable	TERME Grégory	SAINTE CROIX Francis

Désignation des délégués auprès des commissions communales suite à la démission de Mme MAILLARD Virginie, Conseillère Municipale

Il est procédé à l'élection des délégués :

Urbanisme-Plan Patrimoine	RENNER Sylvain, TERME Grégory, BONNET Natacha,	DIDION Bernard, LALIGANT Sylvain
---------------------------	--	-------------------------------------

039-2014/Communauté de Communes du Pays de Sommières : Attributions de compensation prévisionnelles des charges transférées 2013

CONSEIL MUNICIPAL : SEANCE DU 16 DECEMBRE 2014

Convocation du 08 décembre 2014

Le Maire présente le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées du 15 décembre 2014.

Le conseil municipal approuve le rapport à l'unanimité.

040-2014/Demande de subvention pour la remise en état des voiries communales suite aux intempéries des mois de septembre et octobre 2014

Le Maire présente l'estimation réalisée par les services du Conseil Général, des dégâts sur certaines voiries communales suite aux intempéries des mois de septembre et octobre 2014.

Le montant des travaux s'élève à 48 225.00 €/HT soit 57 870.00 €/TTC.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- D'approuver les travaux visant à restaurer à l'identique les biens endommagés à la suite des intempéries survenues sur la commune en septembre et octobre 2014, pour un montant total de travaux de 48 225.00 €/HT soit 57 870.00 €/TTC
 - De charger le Maire de solliciter auprès de l'état (programme 122), du Conseil Général et du Conseil Régional, l'attribution des subventions contribuant à la réparation des dégâts causés par les calamités publiques.
-

Désignation d'un correspondant Tempête

M. RENNER Sylvain, Maire est désigné pour assurer cette fonction.

Désignation d'un référent « Accessibilité aux personnes handicapées » auprès de la CCPS

M. RENNER Sylvain, Maire est désigné pour assurer cette fonction.

Equipement communal

Le maire propose de mettre en vente la remorque non utilisé par les services technique.

M. BETIS Yohan, Conseiller Municipal, est chargé de l'estimation du bien.

Inauguration de la Bibliothèque municipale

Il est décidé de fixer la date du 11 janvier 2015 à 11h00.

Galette des rois et vœux du Maire

Il est décidé de fixer la date du 25 janvier 2015 à 15h00.

Les bulletins d'inscriptions seront insérés dans le prochain bulletin municipal.

Site internet

M. DIDION Bernard, Conseiller Municipal, chargé de l'élaboration du site présente l'état d'avancement de ce dernier.

La séance est levée à 20H22

CONSEIL MUNICIPAL : SEANCE DU 16 DECEMBRE 2014

Convocation du 08 décembre 2014



Le Conseil Municipal,

Le Maire,
RENNER S.

Grégory TERME

Natacha BONNET

Yoan BETIS

Bernard DIDION

Jean-Marie WIPF

Sylvain LALIGANT

Francis SAINTE-CROIX

Coralie PERSE

Corinne JAUZE